



SNUipp-FSU 23

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE
542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81
Portable : 06 30 17 47 53
Courriel : snu23@snuipp.fr

Guéret, le 11 janvier 2016,

Lettre ouverte à : Madame, Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur le Président de la Communauté
de Communes,

Le protocole d'accord pour un schéma triennal d'évolution de l'offre scolaire dans le département de la Creuse entre dans sa deuxième année avec l'approche dans les jours qui arrivent des instances de carte scolaire qui vont préparer la rentrée 2016. Or, à quelques semaines des décisions qui engageront la répartition des postes en septembre 2016, le plus grand mystère plane sur la volonté des uns et des autres de réorganiser le maillage des écoles.

Le seul élément certain est que la Creuse a perdu 9 postes l'année de la signature du protocole. Le Président de l'AMAC se félicitait alors d'avoir "*arraché 5 postes au Ministère conditionnés à la signature du protocole*". Ceci dans les conditions de baisse démographique que connaît la Creuse (76 élèves de moins entre la rentrée 2014 et la rentrée 2015) quand la Corrèze gagnait 2 postes pour 263 élèves de moins ! Il observera, sans doute avec étonnement et beaucoup moins de satisfaction, les engagements du Recteur à assurer 0 suppression de poste à la Corrèze qui va pourtant perdre 559 élèves entre la rentrée 2014 et la rentrée 2016, 296 élèves de moins prévus à la rentrée prochaine !

Actuellement le Recteur annonce aux élus « *aucune suppression pour le département de la Creuse.* » Vu les précédentes cartes scolaires du département, ceci constitue un changement notable et un premier pas vers de meilleures conditions de scolarisation. Mais cela ne permet pas pour autant de compenser les suppressions successives de ces dernières années, l'injustice de l'année passée ou de mettre en œuvre la priorité au primaire en Creuse.

Pour le SNUipp-FSU 23, le Comité Technique Académique doit permettre, a minima de garantir l'équité de traitement entre les départements. Ainsi, la Creuse doit, au moins, retrouver les 4 postes qui lui ont été retirés à la rentrée dernière (-9 postes, +5 postes du protocole) lors de la prochaine carte scolaire qui débute au Comité Technique Académique du vendredi 15 janvier 2016.

Nous avons dénoncé à plusieurs reprises les conditions de négociation et de signature du protocole : négociation par quelques membres du bureau de l'AMAC, validation dans des conditions plus que contestables (un vendredi, par moins de 20% des maires du département). L'IA-DASEN poursuit son travail avec la même volonté de ne pas ouvrir le débat, en faisant le choix de ne convier que les représentants de communes qui ont une école. C'est bien « oublier » que les élèves viennent de toutes les communes du département, refuser d'associer les usagers (parents d'élèves) et les personnels (enseignants et territoriaux). Nous constatons que ce sont chaque jour un peu moins de responsables qui prennent les décisions pour tous.

Pour le SNUipp-FSU 23, c'est autour du trépied composé des élus locaux, des usagers et des personnels que peut s'envisager une quelconque réorganisation. Ce sont ceux qui vivent l'école au

quotidien qui sont en capacité d'appréhender au plus juste les besoins de chaque structure et de chaque territoire.

Jeudi 7 janvier à Bourganeuf, lors de la tenue de la première réunion de cantons, des représentants des personnels et des représentants des parents d'élèves se sont présentés à la porte de la salle dans l'intention de participer au débat et tenter d'apporter un autre point de vue : l'entrée leur a été refusée par l'IA-DASEN. Mais le pire est peut être à venir...

En effet, nous avons les plus vives inquiétudes sur les réorganisations territoriales à l'œuvre et leurs conséquences sur le maillage des écoles.

Le projet du Préfet, une Creuse partagée en 4 communautés de communes (Établissements Publics de Coopération Intercommunale ou EPCI), encore en débat au sein des communes, risque d'accélérer le processus de regroupement des écoles voulu par la DSDEN. En effet, lors de fusion de communautés de communes, les compétences de chacune sont, par défaut, cumulées dans la nouvelle structure. Ce procédé pourrait amener la moitié des communes de la Creuse à perdre la compétence école au profit d'une grande intercommunalité et son Président deviendrait alors l'interlocuteur privilégié de l'IA-DASEN pour mettre en œuvre les réorganisations prévues dans le protocole. Elle avait déjà pratiqué ainsi lors de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, invitant autant que possible les Présidents de communauté de communes à prendre la compétence enfance-jeunesse.

Enfin, nous ne pouvons qu'être extrêmement inquiets du transfert de la compétence transports scolaires à la nouvelle grande Région : quelle harmonisation va être mise en œuvre sur l'ensemble des 12 départements ? Quelle desserte va être proposée ? Un arrêt dans chaque village ? Une collecte à la mairie ? Une prise en charge à quelle hauteur ? 100% ? 85% ? 50% ? Ce sont là aussi des éléments déterminants pour maintenir un maillage cohérent et efficace des écoles dans l'intérêt des élèves qui leur sont confiés. Car ce sont bien eux les grands oubliés de ces réorganisations en cours.

La recherche (voir annexe) montre pourtant sans équivoque que le modèle rural des classes multi niveaux, toutes choses égales par ailleurs, favorise la réussite des élèves. Alors que des écoles urbaines font aujourd'hui le choix d'organisation en classes multi niveaux pour favoriser la réussite de leurs élèves, l'IA-DASEN continue à prêcher des idées fausses pour "vendre" la réorganisation structurelle des écoles, préalable nécessaire à la suppression à court ou moyen termes des 99 postes énoncés dans le protocole.

Aussi, vous pouvez constater que les attaques, plus ou moins insidieuses mais convergentes contre l'école rurale sont nombreuses et multiformes. Vous pourrez toujours compter sur le SNUipp-FSU23 à vos côtés pour défendre les écoles de notre département pour la réussite de tous les élèves qui nous sont confiés.

Certains de notre volonté commune de défendre le Service Public d'Éducation de proximité dans le département, nous vous prions d'agréer, Madame ou Monsieur le Maire, Madame ou Monsieur le Président de la communauté de communes, l'expression de nos sincères salutations.

Les co-secrétaires départementaux du SNUipp-FSU 23,

Julien COLOMBEAU



Fanny TISSANDIER

